



Pour diffusion immédiate

Interdiction totale de feux à ciel ouvert : Mesure préventive en raison des conditions météorologiques

(Mont-Tremblant, le 11 août 2025) – En raison des températures exceptionnellement chaudes et de la sécheresse qui touchent la région depuis plusieurs semaines, les risques d'incendie de forêt et de broussailles sont actuellement très élevés. Par conséquent, le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant (SSIMT) décrète une **interdiction immédiate de tous les feux à ciel ouvert** sur l'ensemble du territoire, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Cette interdiction s'applique à tous les types de dispositifs, incluant les foyers extérieurs munis de pare-étincelles, les feux de camp, les brûlages de résidus végétaux ainsi que tout autre usage de flammes en plein air. Seuls les appareils fonctionnant au propane ou au gaz naturel demeurent autorisés, sous réserve du respect des consignes de sécurité en vigueur.

Cette décision exceptionnelle est motivée par les risques accrus d'incendies par l'absence de précipitations à court et moyen terme qui augmente considérablement la probabilité de feux incontrôlés pouvant entraîner des pertes humaines, matérielles et écologiques majeures.

Merci de contribuer à la sécurité collective par le respect de cette interdiction.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant par courriel à incendie@villedemont-tremblant.qc.ca.

– 30 –

Source : Service des communications et des relations citoyennes
Ville de Mont-Tremblant
311 (819 425-8614 de l'extérieur de Mont-Tremblant)
communications@villedemont-tremblant.qc.ca
villedemont-tremblant.qc.ca